



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/845

Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la Ville de Lyon dans la programmation de ses actions de rénovation énergétique, pour un accord cadre de maîtrise d'œuvre, pour l'achat de chaleur pour le site de la Duchère et pour la fourniture d'électricité

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/845 - CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LYON ET LA VILLE DE LYON POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE VISANT A ACCOMPAGNER LA VILLE DE LYON DANS LA PROGRAMMATION DE SES ACTIONS DE RENOVATION ENERGETIQUE, POUR UN ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE, POUR L'ACHAT DE CHALEUR POUR LE SITE DE LA DUCHERE ET POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale de Lyon proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de consultations, dans le respect du code de la commande publique, portant sur :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la Ville de Lyon dans la programmation de ses actions de rénovation énergétique ;
- l'achat de chaleur pour le site de la Duchère ;
- la fourniture d'électricité.

Conformément à l'article L 2113-6 du code de la commande publique, la Ville de Lyon et le CCAS entendent constituer un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » pour ces consultations.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par les trois conventions jointes au rapport.

Ainsi, la Ville de Lyon, représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée outre les procédures de passation, de signer les accords-cadres et marchés et de les notifier. Chacun des membres du groupement s'assure ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Ville de Lyon.

Les conventions de groupement de commandes seront soumises dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS.

Vu l'article L 2113-6 du code de la commande publique ;

Vu lesdites conventions ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## **DELIBERE**

- 1- Les trois conventions constitutives du groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon, portant sur :
  - une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à accompagner la Ville de Lyon dans la programmation de ses actions de rénovation énergétique ;
  - l'achat de chaleur pour le site de la Duchère ;
  - la fourniture d'électricité.Sont approuvées.
- 2- En sa qualité de coordonnateur du groupement, M. le Maire est autorisé à signer les accords-cadres et marchés conclus dans le cadre du groupement.
- 3- La Ville de Lyon prend en charge tous les frais de publicité, la dépense correspondante sera imputée à l'article 6231, fonction 020 du budget en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET